

A Toulouse, le **07 MARS 2022**

CIRCULAIRE ACADEMIQUE
BTS CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS
SESSION 2022

Direction des Examens et Concours –
Bureau DEC 5
Tél. 05.36.25.72.07
Courriel :
dec5@ac-toulouse.fr
Affaire suivie par :
Elsa VACHEYROUX (Gestionnaire)
Jordi LLORENS (chef de bureau)

Référence : Circulaire nationale d'organisation émise par l'académie de Strasbourg le 12/01/2022.
Nombre de candidats inscrits : 110 candidats.

CENTRES D'EXAMEN ECRITS / ORAUX

- Lycée Alexis Monteil – Rodez (12)	Tél : 05.65.67.25.00
- Lycée Pierre Paul Riquet – St Orens (31)	Tel : 05.61.00.10.10
- CFAI – Toulouse (31)	Tél : 05.61.58.86.88
- Lycée Gaston Monnerville – Cahors (46)	Tél : 05.65.20.58.00
- Lycée Jean Dupuy – Tarbes (65)	Tél : 05.62.34.03.74
- Lycée Louis Rascol – Albi (81)	Tél : 05.63.48.25.00

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES

Dates	Horaires	Epreuves
Lundi 16 mai 2022	8h – 10h (2h en loge)	E31 – Mathématiques
Mardi 17 mai 2022	14h – 18h	E1 – Culture générale et expression
Mercredi 08 juin 2022	8h -14h (2h en loge)	E42 – Conception préliminaire

DEPOT DES DOSSIERS

DEPOT DES DOSSIERS			
DEPOT DES DOSSIERS	EPREUVE E41 et E52 et UF3	Le vendredi 11 mars 2022 DATE IMPERATIVE	Dépôt sur le logiciel TRIBU Les grilles d'évaluation ne doivent pas être déposées et seront conservées par le DDFPT de chaque centre d'examen
	EPREUVE E51	Le vendredi 3 juin 2022 DATE IMPERATIVE	

CALENDRIER DES EPREUVES ORALES

Dates et horaires	Opérations	Epreuves
Du 28/03 au 30/03/2022	Interrogation des candidats	E41 – Expression du besoin et cahier des charges fonctionnel
Du 28/03 au 30/03/2022	Interrogation des candidats	E52 – Soutenance rapport de stage + EF3- engagement étudiant
Du 20/06 au 24/06/2022	Interrogation des candidats	E51 – Conception détaillée

ATTENTION : Les notes seront saisies dans chaque centre à l'issue de chaque épreuve.

CORRECTIONS DES EPREUVES ECRITES U42

Vendredi 17 juin 2022	A partir de 09h00	Lycée Louis Rascol 10, Rue de la République 81000 ALBI
-----------------------	-------------------	--

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES

Version papier le vendredi 10 juin 2022 Version numérique à envoyer avant le 10 juin 2022 à Mr CAMBOULIVES Nathaniel	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique.	A l'attention de Mr CAMBOULIVES Lycée Louis Rascol 10, Rue de la République 81000 ALBI
--	---	---

JURY DE DELIBERATION

Jeudi 30 juin 2022	A 10h00	Lycée Louis Rascol 10, Rue de la République 81000 ALBI
--------------------	---------	--

RESULTATS

Jeudi 30 juin 2022	A 18h00	sur le site http://www.ac-toulouse.fr : rubrique tous les résultats / résultats des Examens et Concours
--------------------	---------	--

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS

OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades ; Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS)
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace cyclades des établissements	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée)	Semaine du 11 au 15 avril 2022
Envoi du matériel centre	Etiquettes d'anonymat et listes de correspondance. Envoi par courrier Fréquenceo, aux centres d'épreuves	A partir du 11 avril (une communication sera effectuée ultérieurement)

1. ORGANISATION DES EPREUVES PONCTUELLES

Rappel : listes d'appel, d'émargement et les procès-verbaux de surveillance seront édités par chaque centre d'épreuves à l'aide de l'application CYCLADES.

1.1. EPREUVES ECRITES

► Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ECRITS » :

CENTRES D'ECRITS ET NOMBRE DE CANDIDATS AUX EPREUVES ECRITES	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée Alexis Monteil – Rodez 18 candidats	Lycée Alexis Monteil – Rodez (18 candidats)
Lycée Pierre Paul Riquet – St Orens 42 candidats	Lycée Pierre Paul Riquet – St Orens (29 candidats) CFAI Midi-Pyrénées – Beauzelle (13 candidats)
Lycée Gaston Monnerville – Cahors 11 candidats	Lycée Gaston Monnerville – Cahors (11 candidats)
Lycée Jean Dupuy – Tarbes 20 candidats	Lycée Jean Dupuy – Tarbes (20 candidats)
Lycée Louis Rascol – Albi 19 candidats	Lycée Louis Rascol – Albi (19 candidats)

- Les convocations des candidats seront établies par mes soins.
- Les chefs de centres d'écrits seront chargés d'assurer **la surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou tout au moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.
Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.
- **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.
- La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques entre en application, à partir de la session 2020, donc applicable à la session 2021.
Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.
Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.
Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

Le matériel du candidat : Les candidats sont invités à se munir, par précaution, d'une calculatrice pour la durée de l'examen. L'autorisation ou l'interdiction d'en faire usage sera précisée sur le sujet.

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020 et applicable à la session 2022.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.
Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera jointe aux convocations des candidats.

1.2. EPREUVES ORALES

1.2.1. E41 – Expression du besoin et cahier des charges fonctionnel

12 candidats par jour

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS	COMPOSITION DE LA COMMISSION DES JURY(S) 1 Professeur SII
Lycée Alexis Monteil – Rodez 18 candidats	Lycée Alexis Monteil – Rodez	<u>Du 28 au 29 mars 2022</u>	Professeur : M. CAZEDEBAT Joel – Lycée J. Dupuy Professeur ressource : M. DOUZIECH Thierry – Lycée A. Monteil
Lycée Gaston Monnerville – Cahors 11 candidats	Lycée Gaston Monnerville – Cahors	<u>Le 29 mars 2022</u>	Professeur : M. CALMELS Patrick - Lycée A. Monteil Professeur ressource : M. BARTHES Laurent - Lycée G. Monnerville
Lycée Pierre Paul Riquet – St Orens 28 candidats	Lycée Pierre Paul Riquet – St Orens	<u>Du 28 au 30 mars 2022</u>	Professeur : Mme CREMOUX Marie-Pierre – Lycée G. Monnerville Professeur ressource : M. SIMEON Laurent – Lycée P.P Riquet
Lycée Jean Dupuy – Tarbes 20 candidats	Lycée Jean Dupuy – Tarbes	<u>Du 28 au 29 mars 2022</u>	Professeur : M. PELISSIE Florent – Lycée L. Rascol Albi Professeur ressource : M. MOREILHON Jean-Mathieu – Lycée J. Dupuy
Lycée Louis Rascol – Albi 19 Candidats	Lycée Louis Rascol – Albi	<u>Du 28 au 29 mars 2022</u>	Professeur : M. LAURENSOU Stéphane – CFAI Beauzelle Professeur ressource : M. André MONTERA - Lycée L. Rascol
CFAI Midi-Pyrénées – Beauzelle 13 candidats	CFAI Midi-Pyrénées – Beauzelle	<u>Du 28 au 29 mars 2022</u>	Professeur : M. CHOURREAU Jean-Paul - Lycée P.P Riquet Professeur ressource : M. GUYON Gwenaël – CFAI Beauzelle

1.2.2. E51 – Conception détaillée

L'épreuve a comme support un dossier exprimant un besoin devant être traduit en cahier des charges fonctionnel qui doit être élaboré par le candidat dans les conditions de réalisation des candidats scolaires. (cf circulaire nationale)

6 à 7 candidats par jour

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS	COMPOSITION DE LA COMMISSION DES JURY(S) 2 Professeurs + 1 Professionnel
Lycée Alexis Monteil – Rodez 18 candidats	Lycée Alexis Monteil – Rodez	<u>Du 20 au 22 juin 2022</u>	Professeurs : M. LAURENSOU Stéphane – CFAI Beauzelle M. OCANA Jean Manuel Lycée J. Dupuy Tarbes Professeur ressource : M. CALMELS Patrick - Lycée A. Monteil + 1 Professionnel
Lycée Gaston Monnerville – Cahors 11 candidats	Lycée Gaston Monnerville – Cahors	<u>Du 23 au 24 juin 2022</u>	Professeurs : M. PELISSIE Florent - Lycée L. Rascol M. MARTY Yannick - Lycée A. Monteil Professeur ressource : Mme CREMOUX Marie-Pierre – Lycée G. Monnerville + 1 Professionnel
Lycée Pierre Paul Riquet – St Orens 29 candidats	Lycée Pierre Paul Riquet – St Orens	<u>Du 20 au 24 juin 2022</u>	Professeurs : M. MOREILHON Jean-Mathieu – Lycée J. Dupuy M. FABRIES Jérôme - Lycée L. Rascol Professeur ressource : M. CHOURREAU Jean-Paul - Lycée P.P Riquet + 1 Professionnel
Lycée Jean Dupuy – Tarbes 20 candidats	Lycée Jean Dupuy – Tarbes	<u>Du 20 au 22 juin 2022</u>	Professeurs : M. PEYROT Jérôme - Lycée G. Monnerville M. SIMEON Laurent – Lycée P.P Riquet Professeur ressource : M. CAZEDEBAT Joel – Lycée J. Dupuy + 1 Professionnel
Lycée Louis Rascol – Albi 19 candidats	Lycée Louis Rascol – Albi	<u>Du 20 au 22 juin 2022</u>	Professeurs : M. FAUQUE Bruno - Lycée P.P Riquet M. DOUZIECH Thierry – Lycée A. Monteil Professeur ressource : M. André MONTERA - Lycée L. Rascol + 1 Professionnel
CFAI Midi-Pyrénées – Beauzelle 13 candidats	CFAI Midi-Pyrénées – Beauzelle	<u>Du 20 au 21 juin 2022</u>	Professeurs : M. MARTY Yannick - Lycée A. Monteil M. BARTHES Laurent - Lycée G. Monnerville Professeur ressource : M. GUYON Gwenaël– CFAI Beauzelle + 1 Professionnel

Professeurs en réserve : DREUILHE Michel Rascol Albi – M. CHANUT PP Riquet St ORENS

1.2.3. E52 – Soutenance du rapport de stage + EF3 Epreuve engagement étudiant

12 candidats par jour

CENTRES D'ORAUX ET NOMBRE DE CANDIDATS	ORIGINE DES CANDIDATS	DATES DES INTERROGATIONS	COMPOSITION DE LA COMMISSION DES JURY(S) 1 Professeur + 1 Professionnel
Lycée Alexis Monteil – Rodez 18 candidats Dont 13 candidats EF3 Engagement étudiant	Lycée Alexis Monteil – Rodez	<u>Du 28 au 29 mars 2022</u>	Professeur : Mme FOURCADE GAELLE - Lycée J. Dupuy Professeur ressource : M. DOUZIECH Thierry – Lycée A. Monteil + 1 professionnel
Lycée Gaston Monnerville – Cahors 11 candidats	Lycée Gaston Monnerville – Cahors	<u>Le 28 mars 2022</u>	Professeur : M. DREUILHE Michel - Lycée L. Rascol Professeur ressource : M. BARTHES Laurent - Lycée G. Monnerville + 1 professionnel
Lycée Pierre Paul Riquet – St Orens 28 candidats	Lycée Pierre Paul Riquet – St Orens	<u>Du 28 au 30 mars 2022</u>	Professeur : M. PEYROT Jérôme - Lycée G. Monnerville Professeur ressource : M. SIMEON Laurent – Lycée P.P Riquet + 1 professionnel
Lycée Jean Dupuy – Tarbes 20 candidats	Lycée Jean Dupuy – Tarbes	<u>Du 28 au 29 mars 2022</u>	Professeur : M. MALATERRE Cédric- Lycée L. Rascol Professeur ressource : M. MOREILHON Jean-Mathieu – Lycée J. Dupuy + 1 professionnel
Lycée Louis Rascol – Albi (épreuve jumelée U2) 19 candidats	Lycée Louis Rascol – Albi	<u>Du 28 au 29 mars 2022</u>	Professeur : M. CAYRON Jérôme - Lycée A. Monteil Professeur ressource : M. MONTERA André – Lycée L. Rascol + 1 professionnel
CFAI Midi-Pyrénées – Beauzelle 13 candidats	CFAI Midi-Pyrénées – Beauzelle	<u>Du 28 au 29 mars 2022</u>	Professeur : M. FAUQUE Bruno - Lycée P.P Riquet Professeur ressource : M. GUYON Gwenaël – CFAI Beauzelle + 1 professionnel

Information sur la note NV :

Extrait des nouvelles directives (arrêté du 22/07/2008 paru dans le JO du 08.08.2008) sur l'utilisation de la mention non valide (NV) :

« La constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve correspondante. Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé...En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

La non-conformité du dossier est prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- absence de dépôt de dossier
- absence du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen
- , durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen et documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet »

Les commissions d'interrogations se reporteront à la circulaire nationale et au référentiel de l'examen pour toutes précisions concernant notamment :

- ▶ les modalités d'interrogation
- ▶ le déroulement des épreuves
- ▶ la composition de chaque commission d'interrogation
- ▶ l'évaluation

A l'issue des épreuves orales, les bordereaux de notations, les listes d'emargement et les grilles d'évaluation (classées par ordre alphabétiques) **seront conservés par les centres d'examen.**

1.3. EPREUVE DE LANGUE VIVANTE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS industriels.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

Pour les établissements non habilités au CCF, cet arrêté précise qu'il n'y a plus d'épreuve ponctuelle écrite. Cette épreuve est remplacée par une épreuve orale de 45 minutes.

L'académie d'origine du candidat arrête les lieux, dates et heures des convocations et transmet ces informations aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Les examinateurs sont quant à eux convoqués par l'académie d'origine des candidats.

Pour les candidats concernés de l'académie de Toulouse (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF), les épreuves orales ponctuelles de langues – **anglais, espagnol** - auront lieu **du 19 au 21 avril 2022.**

CONVOCATION DES PROFESSIONNELS :

Les établissements publics et privés sous contrat sont chargés d'inviter les professionnels à participer aux commissions d'interrogation des épreuves orales professionnelles. Un modèle de lettre d'invitation est joint en annexe de cette circulaire.

Les convocations sont établies par la DEC sur IMAGIN, à partir du tableau figurant en annexe. Ce document doit être retourné à la DEC5 dument complété à l'issue des épreuves concernées. Toutes les rubriques doivent être renseignées **EXCLUSIVEMENT** à partir du fichier fourni par les professeurs coordonnateurs.

Tout autre modèle de convocation que celui issu du logiciel IMAGIN ne sera pas pris en considération pour l'indemnisation des jurys.

IMPORTANT : Afin d'assurer la stabilité des commissions d'interrogation, il est souhaitable que les professionnels soient présents sur au moins une journée complète. Il paraît indispensable de fixer à l'avance, avec les professionnels, leurs journées de présence, et de leur confirmer ces dates avant les épreuves.

1.4. EPREUVE FACULTATIVE ENGAGEMENT ETUDIANT (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe VI de la circulaire nationale) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Les candidats devront déposer le formulaire d'engagement étudiant avec leur dossier de soutenance du stage au plus tard le 11 mars 2022.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 se déroulera à la suite de l'épreuve E52 – Soutenance du rapport de stage.

1.5. CERTIFICATION PIX

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

1.6. CERTIFICATION EN ANGLAIS

La certification obligatoire en Anglais, instaurée au BTS par le décret n°2020-398 du 3 avril 2020 ; **est reportée à la session 2023** pour tous les candidats, sur décision du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

2. CORRECTIONS DES EPREUVES ECRITES

EPREUVES	DATE ET LIEUX DES CORRECTIONS	MEMBRES DES JURYS DE CORRECTION
E1 – CULTURE GENERALE ET EXPRESSION		Correction dématérialisée <i>Ouverture du serveur du 1^{er} au 15 juin 2022</i> <i>Journées de corrections banalisées : 8, 9 et 10 juin 2022</i> <i>Correcteurs à désigner</i>
E3 – MATHEMATIQUES		Correction dématérialisée <i>Ouverture du serveur du 1^{er} au 15 juin 2022</i> <i>Journées de corrections banalisées : 2 et 3 juin 2022</i>
E42 – Conception préliminaire Nombre de copies : 110 copies	Le 17 juin 2022 à 9H Lycée Louis Rascol	M. GUYON Gwénaél – CFAI Midi-Pyrénées M. SIMEON Laurent – Lycée P.P. Riquet M. CHOURREAU Jean-Paul - Lycée P.P Riquet M. FAUQUE Bruno - Lycée P.P Riquet M. BOURGET Jean-Christophe – Lycée J. Dupuy M. CAZEDEBAT Joel – Lycée J. Dupuy M. CAYRON Jérôme - Lycée A. Monteil M. CARRIE Jean-François – Lycée A. Monteil M. MALATERRE Cédric - Lycée L. Rascol M. PELISSIE Florent – Lycée L. Rascol M. ALARY Pierre – Lycée L. Rascol M. BARTHES Laurent - Lycée G. Monnerville Réserve : SIE Patrick / MONTERA André / CHANUT Jean-Luc

Le centre de corrections reçoit les copies anonymées (étiquettes collées dans la partie prévue à cet effet) et non massicotées des centres d'écrits et procède à la préparation des corrections.

Anonymat des copies

Les centres d'écrit procéderont à l'anonymat des copies (uniquement le collage des étiquettes dans la partie prévue à cet effet), y compris celles des candidats absents, à l'issue de chaque épreuve écrite.

Les copies ANONYMEES et NON MASSICOTEES, accompagnées des procès-verbaux de surveillance et des listes d'émargement, **seront envoyées par tout moyen sécurisé à la convenance des établissements centre d'écrits, « Le reliquat des sujets et des étiquettes anonymat non utilisées sera inclus à l'envoi »,** à la fin de chaque journée d'examen **vers le centre de correction**, qui se chargera de massicoter les copies :

**Lycée Louis Rascol
10 avenue de la république
81000 ALBI**

Corrections dématérialisées

Le **périmètre national des corrections dématérialisées** porte pour la session 2022 sur :

- **Champ 1 :** Management des entreprises, économie-droit, culture économique juridique et managériale, culture générale et expression, mathématiques (épreuve obligatoire uniquement) **pour toute la France**
- **Champ 2 :** **Sciences physiques pour Montpellier** et les académies pilotées par Montpellier, pour les trois spécialités suivantes : bâtiment, travaux publics et métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique (Pour Toulouse : spécialité pilotée par Montpellier : BTS métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique)
- **Champ 3 :** Toutes les épreuves écrites du BTS photographie et du BTS opticien-lunetier pour le SIEC, ce qui signifie que toutes les académies pilotées par le SIEC pour ces spécialités dématérialisent leurs copies

Copies dématérialisées SANTORIN

La numérisation des copies des épreuves à correction dématérialisée ainsi que les corrections de ces épreuves se dérouleront à partir de la session 2022 sur SANTORIN au lieu de Viatique.

Un nouveau modèle de copie dématérialisable, unique et commun aux examens et concours, dénommé « copie SANTORIN », est donc instauré. Les copies « SANTORIN » sont fournies aux centres d'épreuves par leur académie d'origine, ce pour l'ensemble des candidats composant dans l'académie et concernés par la dématérialisation, y compris ceux rattachés à une autre académie, ce pour les 3 champs susmentionnés.

Il convient d'utiliser impérativement et uniquement ce modèle national « SANTORIN ».

Attention, seules les copies SANTORIN fournies en vue de la session 2022, peuvent être utilisées. Les éventuels reliquats de copies antérieures (modèles « CMEN » et « CMEN V2 ») ne **doivent en aucun cas être utilisés car ces copies ne pourront être numérisées.**

Circulation des copies / Numérisation

Pour les épreuves des champs susmentionnés, il n'y a plus de circulation de copies entre académies. Les compositions des candidats sont numérisées à la source **dans l'académie d'origine**. Chaque académie identifie son ou ses centres de numérisation et diffuse l'information à tous les établissements de l'académie (ainsi qu'aux académies pilotes organisation). Les centres d'épreuves adressent leurs copies SANTORIN aux centre(s) numérisateur(s) désigné(s) dans leur académie, conformément aux consignes données par leur rectorat.

Cette transmission devra se faire sans délai à l'issue des épreuves concernées / de chaque épreuve concernée afin de garantir la numérisation des copies dans les délais prévus par chaque académie pilote (la date limite de numérisation sera communiquée ultérieurement) et le démarrage des corrections dans les délais prévus par l'académie pilote organisation. Le ramassage - hors Toulouse et agglomération toulousaine - aura **lieu le lundi 23 mai 2022. Les centres de l'agglomération toulousaine achemineront les copies des épreuves à correction dématérialisée au centre de numérisation (rectorat de Toulouse), selon les consignes qui seront transmises ultérieurement.**

Consignes centres, surveillants, candidats

Les consignes et documents destinés aux centres, surveillants et candidats seront adressées ultérieurement aux centres d'épreuves (cf. circulaire académique relative aux corrections dématérialisées)

ROLE DES ENSEIGNANTS DESIGNES COORDONNATEURS

- Veiller au bon déroulement des interrogations ou des corrections.
- Diffuser toutes les informations, consignes, et instructions aux autres professeurs intervenant pour les interrogations et/ou corrections des épreuves écrites.
- Procéder, eux seuls, aux éventuelles réaffectations des candidats dans les jurys.
- Contrôler lors des réunions d'harmonisation, les notes attribuées par les différentes commissions d'interrogation ou les différents groupes de correction.
- Observer les interrogations dans les différents jurys pour les épreuves orales et d'intervenir si nécessaire afin d'assurer aux candidats d'être interrogés dans les meilleures conditions possibles, comme le prévoit la réglementation de l'examen et la circulaire d'organisation.
- Trancher en cas de litige en accord avec les chefs de centre d'examen et IPR.
- S'assurer de la saisie effective des notes.
- Veiller à ce que les copies soient toutes annotées (une note seule, sans justification n'est pas recevable). Cette consigne doit être scrupuleusement respectée en particulier lorsqu'un sujet comporte un barème précis de notation pour chacune des parties de l'épreuve : le correcteur doit arrêter une note globale en détaillant celle-ci à partir des notes attribuées aux différentes parties.
- S'assurer que les notes portées sur les copies et les grilles d'évaluation des épreuves orales correspondent impérativement à celles portées sur les bordereaux (si modification lors des réunions d'harmonisation).

Les convocations des membres des jurys de corrections seront établies par mes services.

3. NOTATION DES EPREUVES - SAISIE DES NOTES

↳ **Rappel important** : **l'absence d'un candidat à une épreuve est éliminatoire** : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

Correction des copies :

- ▶ **Les annotations, exclusivement écrites en marge**, doivent être suffisamment explicites pour permettre au candidat de comprendre, lors de la consultation de ses copies, la note qui lui a été attribuée et doivent être en parfait accord avec la notation. Les sous-totaux éventuels portés sur la copie doivent correspondre à la note globale reportée en première page.

Interrogations orales :

- ▶ Les grilles d'évaluation doivent clairement mentionner les appréciations sur la prestation et les compétences mises en avant par le candidat, en évitant tout jugement de valeur à son endroit et la note portées par l'examineur ;
- ▶ Les bordereaux de notation doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur ;
- ▶ Les interrogateurs doivent conserver tous les documents, y compris leurs notes personnelles, retraçant le contenu et le déroulement de l'évaluation pendant un an
- ▶ Une attitude bienveillante et neutre doit être adoptée à l'égard du candidat lors de l'interrogation, ce qui exclut tout commentaire susceptible d'être interprété comme un jugement de valeur ainsi que toute indication sur la note attribuée.

Toute communication de note est strictement prohibée, de même qu'aucun commentaire ne doit être fait aux candidats sur les commissions d'interrogation.

Afin d'effectuer la **saisie des notes**, les centres d'examen veilleront à mettre à la disposition des correcteurs des ordinateurs reliés au réseau Internet. Il sera demandé aux professeurs d'attribuer leurs notes (EN POINT ENTIER OU EN DEMI-POINT) à partir des bordereaux de notation qui leur seront remis par la Direction des examens et concours. Les notes seront saisies sur le logiciel CYCLADES.

Remarque : Lorsqu'une épreuve regroupe plusieurs sous-épreuves, la note à l'épreuve est calculée par compensation entre les notes obtenues à ces sous-épreuves affectées de leur coefficient. Cette note est exprimée, s'il y a lieu, en points décimaux, à deux décimales après la virgule.

A la fin des interrogations et après la saisie des notes, chaque jury remettra au chef de centre, les bordereaux de notation SOUS PLI CACHETÉ.

La date butoir pour la saisie des notes en CCF est fixée au 10 juin 2022.

4. LIVRET SCOLAIRE et JURY DE DELIBERATION

I) LES LIVRETS SCOLAIRES

A compter de la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est assurée par chaque établissement de formation.

Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur bristol blanc, recto-verso, format A4, environ 205 gr.

Les livrets scolaires seront remplis au format numérique dans chaque centre, avant d'être imprimés et signés par les candidats. Ils seront ensuite envoyés par voie postale au Lycée Louis Rascol, à l'attention de Mr CAMBOULIVES, pour le 10 juin 2022 pour le format papier.

Le format numérique sera envoyé avant le 10 juin 2022 par courriel à Mr CAMBOULIVES.

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.

L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération. Afin de faciliter les manipulations sur le centre de délibération, une liste nominative des étudiants sera jointe à l'envoi.

A l'issue des jurys de délibérations, le centre retournera les livrets scolaires à la DEC, en même temps que les procès-verbaux de délibération.

Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf. article D 643-26 du Code de l'Education : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »).

Les livrets scolaires seront transmis par la direction des examens et concours aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant.

II) JURY DE DELIBERATION

Le 30 juin 2022 à 10h au lycée Rascol – Albi

Président du jury : Mme DESVOY Sylvie - I.A - I.P.R.

Membres du jury de délibération :

Professeurs membres du jury	Etablissements
M. MONTERA André	Lycée L. Rascol
Mme PIQUARD Emeline (Anglais)	Lycée L. Rascol
/ M. CHAGOUR Michel (Physiques)	Lycée L. Rascol
M. GUYON Gwénaél	CFAI Midi-Pyrénées
M. CAZEDEBAT Joel	Lycée J. Dupuy
Mme CREMOUX Marie-Pierre	Lycée G. Monnerville
M. FAUQUE Bruno	Lycée P.P Riquet
Mme ROCHE Emmanuelle (Mathématiques)	Lycée P.P Riquet
M. DOUZIECH Thierry	Lycée A. Monteil
Mme BRITTES Elisabeth (Français)	Lycée A. Monteil

+ professionnels à désigner

5. RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes seront disponibles sur l'espace Cyclades des candidats dès le lendemain de la publication des résultats.

Tout changement d'adresse devra être indiqué dans les plus brefs délais ou signalé au service des examens.

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements courant octobre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services à la même période.

6. ARCHIVAGE

L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions de la circulaire rectorale du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020. Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archive du Rectorat de Toulouse pour conservation.

Pour le Recteur et par délégation
Pour le Secrétaire général empêché
La Directrice des examens et concours




Christine PELATAN

P.J : 2 Annexes

M.

A

le

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation du **brevet de technicien supérieur**, qui prévoit la participation de membres de la profession dans les jurys de cet examen, je vous serais très obligé de bien vouloir accepter votre désignation comme membre de jury.

Spécialité : Conception de produits industriels
--

En cette qualité, vous êtes invité(e) à participer, en collaboration avec les membres de l'enseignement, au déroulement de l'épreuve suivante:

⇒

qui se tiendra le

--

au

--

Si vous rencontrez un empêchement de dernière minute, merci de prendre contact avec la personne qui assure, sur le centre d'examen, le suivi des épreuves. Ses coordonnées sont les suivantes :

Par avance, je vous remercie de la collaboration que vous voudrez bien m'apporter pour l'organisation de cet examen, et je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement

<p>Vous recevrez une convocation officielle établie par le Rectorat de Toulouse avec un identifiant qui vous permettra de saisir vos coordonnées dans l'application IMAGIN sur Internet : www.ac-toulouse.fr, rubrique examens et concours, sous-rubrique indemnisation jurys.</p>
--

<p>⇒ S'il s'agit de votre première participation à un examen géré par l'académie de Toulouse, merci d'imprimer la fiche de renseignements qui se trouve sur le site indiqué ci-dessus et de la retourner au Rectorat avec les pièces demandées. Vous trouverez l'adresse de la division des examens du Rectorat sur votre convocation officielle.</p>
--

